

Ma le Président,
Excellences,
distingués invités,

Burundi

21-

ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES ANTIPERSONNELLES

QUESTIONS TO ASSIST STATES PARTIES IN PREPARING FOR 7MSP THEMATIC DISCUSSIONS

Questions for consideration by States Parties which have reported the responsibility for significant numbers of landmine survivors

1. What further progress has your State made in ensuring that the victim assistance objectives you have established both will provide a meaningful guide to progress that can be made by the end of 2009 and will ensure this progress can be measured? That is, are your objectives SMART-specific, measurable, achievable, relevant and time bound?
2. Can you comment on the extent to which all relevant ministries have been involved in the process of establishing victim assistance objectives and developing subsequent plans of action?
How have other relevant actors been involved in these processes?
3. How are your victim assistance objectives and plans integrated into broader health care and social service systems, rehabilitation programmes and legislative and policy frameworks?

Il est très heureux de constater que depuis la signature du cessez-le feu intervenu entre le gouvernement du BURUNDI et le mouvement rebelle CNND-FDD en 2005 la guerre a pratiquement cessé sur une grande étendue du territoire burundais sauf dans la province de Bujumbura rural où opère le mouvement rebelle FNL PALIPEHUTU (qui vient de signer le cessez-le feu le 09/09/06).

Cela a entraîné comme **bonne conséquence** une forte diminution des victimes de guerre en général et des victimes des mines antipersonnelles en particulier **depuis 2005**. Cela est vérifiable dans les hôpitaux : les cas de blessés par mines sont de plus en plus rares et ont tendance à disparaître. Tout cela est tributaire – bien entendu- de la bonne situation sécuritaire du pays.

Comme progrès significatif réalisé dans la prise en charge médicale des victimes de guerre, le gouvernement du Burundi, avec le soutien financier de la Banque Mondiale, et de l'Union Européenne, a renforcé les capacités des hôpitaux de l'intérieur du pays en recrutant des chirurgiens et en dotant ces différentes structures sanitaires de plateaux techniques adéquats. Ainsi les activités chirurgicales qui étaient concentrées dans hôpitaux de Bujumbura peuvent se réaliser dans beaucoup d'autres services de santé du pays proches des régions infestées par les mines.

Cela a produit un

impact très positif sur l'assistance médicale aux victimes des mines anti-personnelles en réduisant notamment le temps de prise en charge par la réduction des distances entre le lieu de ramassage des blessés et les services de soins.

Les problèmes d'évacuation des victimes : transport, communication (légèrement améliorée grâce à la téléphonie mobile) restent toujours posés et ne trouvent pas encore de solution satisfaisante essentiellement à cause du manque de moyens matériels : véhicules tout terrains, ambulances, voies routières difficilement accessibles (souvent dans des régions escarpées), etc...

Néanmoins, certains progrès ont été réalisés :

- **Une formation de secouristes** a été dispensée par la Croix Rouge Nationale et par certaines ONGs à des volontaires dans pratiquement toutes les provinces du pays.

Ce qui a beaucoup contribué à l'amélioration de l'assistance aux victimes de guerre en général et aux victimes des mines en particulier surtout dans le ramassage, le transport et l'administration des premiers soins.

- **Une autre formation beaucoup plus élaborée** a été dispensée au début de cette année 2006 au personnel de santé (techniciens médicaux et auxiliaires infirmiers) oeuvrant dans les provinces du sud du pays les plus infestées par les mines comme Makamba, Rutana, etc. en vue de renforcer leurs capacités dans la gestion des premiers soins sur terrain et dans les structures de soins les plus proches des victimes.

Il reste – bien entendu – à résoudre le problème d'acquisition des trousseaux d'urgences et autres équipements ad hoc pour être réellement opérationnel.

En ce qui concerne -- **la reéducation physique,**
- **la pose de prothèses** et d'autres appareils orthopédiques
- **la formation de kinésithérapeutes et de prothésistes,**
très peu de progrès ont été réalisés.

En ce qui concerne **la readaptation et la réinsertion socio-professionnelle** des progrès sensibles ont été réalisés :

- Centres d'enseignement et d'apprentissage de métiers divers (couture, menuiserie, broderie, cordonnerie, etc...), activités génératrices de revenus.
- Associations des handicapés dans presque toutes les provinces du pays : permettent de réclamer leurs droits, exercer des activités génératrices de revenus, etc.

Les principaux ministères impliqués dans le programme d'assistance aux victimes des mines sont essentiellement :

- 1) Le ministère de l'Intérieur et la Sécurité Publique
- 2) Le ministère de la Défense nationale
- 3) Le ministère de la Santé Publique
- 4) Le ministère de la Solidarité nationale, du Genre et des Droits de l'homme
- 5) Le ministère de la jeunesse et du sport

Les deux premiers sont prioritairement impliqués dans le déminage
Le MSP est impliqué dans les soins de santé y compris la rééducation physique
Les quatrième et cinquième s'occupent essentiellement de la réadaptation et la réinsertion socio-économique

Depuis environ une année, malgré une forte diminution des cas de victimes des mines antipersonnelles, on peut avouer sans risque de se tromper que tous les ministères impliqués dans l'assistance aux victimes des mines ont fourni des efforts significatifs et ont élaboré leurs plans d'action et ont commencé à les mettre en œuvre dans une large part.

Ils collaborent avec des partenaires notamment le système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, OMS, PAM), les ONGs (Handicap International Belgique, MSF, Rotary club de Bujumbura, les associations des Handicapés, etc.).

En conclusion :

Depuis 2005, des progrès énormes ont été réalisés dans la prise en charge médico-sociale des victimes des mines antipersonnelles et dans le déminage.

Si la situation sécuritaire continue à s'améliorer, le Burundi n'aura plus de problèmes de victimes de mines antipersonnelles d'ici deux ans.

Geneve, septembre 2006

Dr Augustin RUKERATABARO

**Membre Expert des Etats Parties a la
Convention contre les mines
antipersonnelles pour le BURUNDI.**